

PARC MONT-ROYAL. Vespasiennes, Abris.

1897 Construction d'abris et de vespasiennes sur le parc.  
1906

---

*Archives Municipales  
de Montréal*

---

Si vous vous dépos-  
sez de ce document  
veuillez en prévenir  
sans retard.

L'ARCHIVISTE

If you give away this  
document, please ad-  
vise, without delay  
the

ARCHIVIST

2039

Forme CK 1219 La P.

# RAPPORT

DU

*Comité* des Parcs et Travers

Pour un crédit de \$200.  
afin de construire un kios-  
que sur le sommet de la  
montagne près du chemin de  
fer incliné.

Présenté *4 Juin* 1906  
*Finance*

Adopté *11 Juin* 1906

Entré vol. *225* page *7*

et page *508* du vol. *12* des Rapports

# A LA CITÉ DE MONTRÉAL

## LE COMITÉ DES FINANCES



### A l'honneur de faire rapport

Que, suivant les instructions du Conseil, il a pris en considération le rapport ci-annexé du comité de **s Parcs et Traverses**

Demendant un crédit de \$200, pour la construction d'un kiosque sur le Parc Mont Royal près du Chemin de fer incliné, pour la vente de rafraîchissements et de fruits,

et qu'il **approuve** ~~dans~~ la recommandation qui y est faite.

Ledit montant de \$200, à être pris sur les arrérages de taxes 1904.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

Chambre du Comité, Hôtel-de-Ville, }

Montréal, 8 juin 1906. }

*Louis Payette  
Georges Dada  
Ph de Serres  
Jas Robinson*

I hereby certify that there are sufficient available funds to cover the **appro.** herein specified.  
Viz. \$ 200<sup>00</sup>

*[Signature]*  
C. C & A.

## CITÉ DE MONTRÉAL



*La Commission* des Parcs et Traverses

*a l'honneur de faire rapport*

Qu'elle a reçue une offre de \$200. pour le privilège de vendre, d'ici au 1er Mai 1907, des rafraichissements et des fruits sur le sommet de la montagne, près du chemin de fer incliné, à la condition que la ville construise un kiosque pour y faire ce commerce.

Que le Surintendant du Parc Mont-Royal déclare qu'il a actuellement une grande quantité de bois de construction, provenant du vieux restaurant qui a été démoli l'automne dernier, et qu'avec un crédit de \$200. il pourrait construire un kiosque convenable.

Comme la Ville retirerait dans une seule année le montant qu'elle est appelée à dépenser, votre commission croit devoir recommander au Conseil de voter la somme de \$200. requise pour construire le kiosque en question.

Le tout respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,  
Hôtel de Ville,  
Montréal 29 Mai 1906.

*J. Robillard*  
*J. Larivière*  
*A. J. Laque*  
*Symon*

*ds*

## CITY OF MONTREAL

*The* Parks & Ferries *Committee*

---

*Respectfully Report*

That they have received an offer of \$200 for the privilege of selling, from this date until the 1st May 1907, refreshments and fruits on the top of the mountain, near the Incline Ry., conditionally that the City shall construct a booth for such purpose.

That the Superintendent of Mount Royal Park informed your Committee that he has at present a large quantity of timber, taken from the old restaurant which was demolished last fall, and that with an appropriation of \$200 he could build a suitable booth.

As the City would receive, in one year, the amount which it is called upon to expend, your Committee beg to recommend that the sum required for the erection of the booth in question, viz. \$200, be voted by the Council.

The whole, etc.

Committee Room,

City Hall,

Montreal, May 29th 1906.

## RAPPORT

DU

Comité des Parcs & Jardins  
 Pour un crédit de  
 \$78<sup>00</sup> pour payer le  
 salaire des employés  
 de la Ville Parc M.  
 R.

Présenté le 28 Dec 1904

Adopté le même jour 1904

Entré vol. 29. 1. page 76

et page 459 du vol. 11 des Rapports

# A LA CITÉ DE MONTRÉAL

## LE COMITÉ DES FINANCES

### A l'honneur de faire rapport

Que, suivant les instructions du Conseil, il a pris en considération le rapport ci-annexé du comité des *Parcs & Traverses*

*demandant un crédit additionnel de \$28<sup>00</sup> pour payer le salaire des employés de la serre, parc Mont-Royal*

et qu'il *Concourt* dans la recommandation qui y est faite.

*l'adite somme de \$28<sup>00</sup> devant être prise sur les arriérés de taxes perçus dans le cours de l'année courante.*

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

Chambre du Comité, Hôtel-de-Ville, }  
Montréal, *27 Dec. 18* }

I hereby certify that there are sufficient available funds to cover the appro. herein specified.

Viz. \$ *28<sup>00</sup>*

*Belletier*  
C. C & A.

*S. Wallum*  
*L. Chapoutre*  
*C. B. Carter*  
*G. de Serpes*

# A la Cité de Montréal.

*La Commission* des PARCS ET TRAVERSESES.

*a l'honneur de faire rapport*

Que le crédit qui à été voté pour payer le salaire des employés du Parc Mont Royal est insuffisant .

Elle demande en conséquence qu'un crédit additionnel de \$28.00 lui soit voté pour parfaire le montant dont elle a besoin, *le montant à être perçu sur les arriérages de taxes*

Le tout respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,

Hôtel de Ville,

Montréal 27 Décembre 1904.

*B. Robillard*  
*J. C. Ricard*  
*Napoléon Hébert*  
*J. Roule*



# Wilfrid Mercier

ENTREPRENEUR

CHARPENTIER-MENUISIER

BUREAU ET ATELIER

No 166, RUE ST-ANDRE

TEL. BELL EST 1777.

REPARATIONS en tous genres  
exécutées à court délai et à prix modérés.

Montréal, 21 Octobre 1902

Messieurs du Comité des Parcs et Traverses  
de la Cité de Montréal.

Messieurs,

Je soussigné m'engage de faire et exécuter  
tous les ouvrages de charpente, menuiserie, peinture  
etc., pour un portique fini complet à la serre  
du Parc Mont-Royal, tel que spécifié par les  
plans de M. L. R. Moutriant-architecte pour  
la somme de Cent-vingt-cinq dollars (\$125<sup>00</sup>/<sub>100</sub>).

Je demeure votre dévoué,

Wilfrid Mercier  
par J.B.

998.

W. Mercier

offrant de construire  
un vestibule à la  
salle du Parc  
Mt Ry. pour  
\$12500

21 Oct 1902

# Wilfrid Mercier

ENTREPRENEUR

CHARPENTIER-MENUISIER

BUREAU ET ATELIER

No 166, RUE ST-ANDRE

TEL. BELL EST 1777.

REPARATIONS en tous genres  
exécutées à court délai et à prix modérés.

Montréal, 8 Septembre 1902

M. Jules Grépeau,  
Sec. Commission des Parcs + Traverses,

Monsieur,

En réponse à la vôtre du 5 courant, j'ai le plaisir de vous relater les faits suivants: tous les travaux de la serre sont terminés depuis lundi le 1<sup>er</sup> Septembre courant et j'ai toujours attendu depuis pour M. Montbriault, afin de savoir s'il y aurait des extras comme M. Henderson avait demandé, et de plus pour le choix des ferrements, par conséquent je considère avoir très bien rempli mes engagements jusqu'à présent.

Espérant que ces détails vous donneront un peu satisfaction

Je demeure votre dévoué

Wilfrid Mercier  
par J.B.

984  
W. Mercier  
à travers de la  
série etc.

Laid m 1

8 Sept 1902

Laid m et l'abbé  
muni et vont  
accepter

No. 6248

27 Juin 1890

MARCHÉ

pour l'érection d'une borne sur le  
Parc Wind Royal de deux mille six  
mètres de diamètre à l'angle de la  
Montagne — ENTRE —

LA CITÉ DE MONTRÉAL

— ET —

M. Wilfrid Mercier

Parce traverses 3<sup>e</sup> **COPIE**

Victor Morin N. P.

PAPINEAU, MARIN, MORIN & BÉGIN

Notaires de la Cité

No. 56 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

No. 6248

27 Juin 18902

MARCHÉ

POUR l'érection d'une serre sur  
Parc Mont Royal et de deux chalets de  
nécessité sur la ferme Mitchell et  
sur le Parc La Fontaine.

La Cité de Montréal

ET

M. Wilfrid Mercier

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf  
cent deux le vingt-septième  
jour du mois de Juin

DEVANT MO

Victor Morin

soussigné, notaire public pour la Province de Québec, en Canada,  
résidant et pratiquant en la Cité de Montréal, district de Montréal,  
dans la dite Province,

ONT COMPARU :

"LA CITÉ DE MONTRÉAL" corps politique et incorporé,  
ayant son bureau d'affaires à l'Hôtel de Ville, dans le quartier  
Est de la dite Cité de Montréal, ici représentée par Son Honneur  
le Maire de la dite Cité, James Co-  
chrane, entrepreneur demeurant  
en la dite Cité de Montréal,

Partie aux présentes de première part ;

ET

M. Wilfrid Mercier, en-  
trepreneur, domicilié, de  
la dite cité de Montréal

ci-après nommé "l' entrepreneur " ;

Partie aux présentes de seconde part ;

Lesquelles parties aux présentes de part et d'autre ont déclaré au notaire soussigné avoir fait le  
marché suivant, savoir :

1o. Le dit entrepreneur promet et s'oblige envers "La Cité de Montréal" susdite de  
faire en bon ouvrier et suivant toutes les règles de l'art, tous les travaux et ouvrages requis et néces-  
saires pour l'érection d'une serre sur le Parc  
Mont Royal et de deux chalets de néces-  
sité (Lalonde), un sur la ferme Mitchell  
et l'autre sur le Parc La Fontaine, en  
la dite Cité de Montréal, le tout sui-  
vant des plans et devis préparés par  
M. R. Montbrion, architecte, lesquels  
plans & devis demeureront annexés aux  
présentes après avoir été signés par les  
parties & le notaire soussigné, en double.

dont la Cité de Montréal susdite a besoin dans le cours de la présente année 1902, confor-  
mément à la soumission du dit entrepreneur ainsi qu'au devis qui restera annexé aux présentes  
après avoir été signés par les parties et le notaire soussigné ne varientur, et conformément aux plans  
mentionnés dans le dit devis, lesquels seront aussi signés par les parties et par le notaire soussigné ne  
varientur et seront ensuite remis à annexés au présent acte qui en aura la garde.

2o. Toutes les clauses, conditions, explications, et instructions insérées au dit devis devront être  
rigoureusement observées et suivies bien qu'elles ne soient pas ici répétées, afin d'abrèger. Mais dans  
le cas de différence entre les présentes et aucune partie du dit devis, l'intention des présentes devra  
être suivie.

3o. L' entrepreneur se pourvoir a de et fournir a tous les outils, matériaux, main-

d'œuvre et charroyage nécessaires à l'exécution des dits travaux, les matériaux devant être de la meilleure qualité chacun dans son espèce et tels qu'indiqués au dit devis.

40. Les travaux se feront sous la surveillance et d'après les instructions de *l'architecte de la Cité* pour le temps d'alors ou de ses représentants; le dit *architecte* agira lui-même d'après les instructions du Comité *des Parcs Traverses* de la dite Cité de Montréal, dont il sera toujours censé suivre et interpréter les ordres et les vues jusqu'à désaveu par le dit Comité. Le dit Comité *des Parcs Traverses* sera lui-même censé interpréter les ordres et les vues de la Corporation de la Cité de Montréal, jusqu'à désaveu par cette dernière. Les travaux devront être faits dans tous leurs détails à l'entière satisfaction de *dit Architecte* qui aura pleins pouvoirs de juger de la qualité des travaux, des détails de construction et de leur bonne ou mauvaise exécution; et dans tous ces détails, l'entrepreneur devra suivre les instructions et obéir aux ordres de *dit Architecte* même dans les détails de moindre importance ~~tel que~~

et toutes autres choses se rapportant à la solidité, au fini et à la bonne exécution des travaux.

50. Tous les matériaux, une fois rendus sur les lieux par les ordres du dit entrepreneur aux fins d'être employés à l'exécution des dits travaux, de même que toutes parties des dits travaux faits ou commencés, seront considérés être la propriété de la Corporation de la dite Cité, sujet néanmoins à leur acceptation ou refus final par le dit *architecte* et le dit Comité *des Parcs Traverses*, et ne devront sous aucun prétexte être enlevés ou démolis sans la permission de la dite Corporation.

60. Le soin et la garde des matériaux et des travaux seront cependant à la charge du dit entrepreneur, et la dite Cité ne sera responsable d'aucune chose volée, endommagée ou détruite avant l'acceptation des dits travaux; mais tout devra être tenu en bon ordre et protégé contre les intempéries de l'air, contre l'eau et contre tous autres accidents. Le dit entrepreneur devra de même à *ses* propres frais, protéger et réparer tous *objets & matériaux*

etc., qui pourront être endommagés ou cours de l'exécution des dits travaux, et indemniser des pertes qui pourraient être causées; il devra de même maintenir une palissade, des lumières et des gardiens auprès des dits travaux pendant la nuit, afin de prévenir les accidents, et il sera responsable de tous dommages et accidents, soit aux personnes, soit aux biens, qui pourront être causés ou qui pourront résulter en aucune manière de l'exécution des dits travaux.

70. Le dit Comité *des Parcs Traverses* aura toujours le pouvoir de s'écarter du dit devis, et de changer les dimensions et la quantité des travaux, et même d'ordonner la démolition d'aucune partie des travaux déjà faits, mais le dit entrepreneur ne devra en aucune manière s'écarter des dits plans et devis, ou faire des travaux non prévus au dit devis ou au présent marché, à moins qu'il n'ait un ordre par écrit à cet effet, signé par le Président ou le Secrétaire du dit Comité ou par *le dit Architecte*, indiquant les changements ou travaux supplémentaires requis; dans le cas de tel ordre par écrit, le dit entrepreneur sera tenu de le suivre et de s'y conformer, et la valeur ou le prix de tels changements sera ajoutée ou déduite, suivant le cas. Ce prix ou valeur sera fixé par accord volontaire par écrit entre les parties, soit avant, soit après l'émanation de tel ordre du dit Comité ou du dit *architecte*, et à défaut de tel accord volontaire, par experts; mais il doit être bien compris que le dit entrepreneur n'aura pas le droit de réclamer d'indemnité ou de surplus pour aucuns travaux supplémentaires qu'il prétendrait avoir ainsi faits, à moins qu'il ne produise un ordre par écrit pour tels travaux supplémentaires comme susdit. Et dans tous les cas, aucun de ces changements ainsi ordonnés par le dit Comité ou par le dit *architecte* ne devra affecter ou changer l'époque de livraison des travaux, mais, s'il est nécessaire, le dit entrepreneur devra augmenter le nombre de *ses* employés ou prendre toutes autres mesures nécessaires afin de compenser pour la perte de temps que ces changements pourront occasionner.

80. Dans le cas où les dits travaux n'avanceraient pas avec assez de célérité à la satisfaction du dit Comité *des Parcs Traverses* ou du dit *architecte*, ou dans le cas où le dit entrepreneur ferait défaut, négligerait ou refuserait de finir et compléter les dits travaux ou de les réparer lorsqu'il en sera requis, aux termes de l'arrange-

ment ci-après mentionné, il sera loisible à la dite Cité, soit par elle-même, soit par son dit architecte — ou son dit Comité des Parcs et Traverses après un avis par écrit de vingt-quatre heures donné au dit entrepreneur à cet effet, d'employer un nombre additionnel d'ouvriers, ou de faire faire les travaux elle-même, ou même d'entrer en marché avec d'autres personnes et de faire continuer et compléter les dits travaux aux frais et dépens, risques et périls du dit entrepreneur et à même le montant du pourcentage et du dépôt ci-après mentionnés ; et dans le cas où ce montant serait insuffisant, de recouvrer la différence du dit entrepreneur avec dommages, frais et dépens s'il y a lieu ; le tout sans préjudice à son recours contre le dit entrepreneur pour les dommages qu'elle pourrait souffrir, soit dans le cas où elle lui permettrait de continuer les dits travaux, soit dans le cas où elle les ferait continuer et compléter par d'autres.

9o. Les travaux présentement entrepris devront être commencés immédiatement et se continuer sans interruption et avec célérité, de manière à ce que le tout soit complété et livré à la satisfaction du dit architecte — et du Comité des Parcs et Traverses le ou avant le sixante jours après la signature du contrat quant aux travaux.

10. Le présent marché est ainsi fait en considération des sommes suivantes que la Cité de Montréal susdite s'engage à payer au dit entrepreneur pour le prix des dits travaux savoir :

Deux mille trente-cinq piastres pour l'irrigation de la serre sur le Parc Mont-Royal — \$ 2.035.00  
Six cent soixante-dix piastres pour le chalet de nécessité à être érigé sur la ferme Hetches — \$ 670.00  
Quatre cent soixante-dix piastres pour le chalet de nécessité à être érigé sur le Parc La Fontaine — \$ 470.00

Le dit entrepreneur s'oblige de payer aux journaliers un salaire minimum de une piastre et demie par journée de travail de dix heures et aux charretiers un salaire minimum de deux piastres et vingt-cinq centimes aussi par journée de travail de dix heures.

11o. Le prix de ces travaux sera payé au dit entrepreneur au fur et à mesure de l'exécution des travaux, tous les mois, sur les états ou certificats qui seront donnés par le dit architecte — de la quantité et de la valeur des travaux faits à sa satisfaction pendant le mois

pour la somme  
et quarante  
jours après la  
signature du  
dit contrat  
quant aux  
travaux pour  
les chalets de  
nécessité.



écoulé, moins cependant une retenue de *quingze* pour cent sur le montant de chaque paiement mensuel, laquelle sera gardée par la dite Cité jusqu'à *l'acceptation des travaux par le dit Architecte et le dit Comité.*

120. Le dit entrepreneur *a* déposé entre les mains du Trésorier de la Cité une somme de *trois cent dix sept 54/100* piastres qui sera retenue par la dite Cité comme garantie de l'exécution parfaite et fidèle du présent marché, jusqu'à l'acceptation finale, dans tous leurs détails, par le dit *\_\_\_\_\_* et le dit Comité *des Parcs & Traverses* des travaux présentement entrepris, savoir: le *\_\_\_\_\_* jour de *\_\_\_\_\_*, alors que le montant du dit dépôt, ou ce qui en restera après les prélèvements qui pourront être opérés aux termes de l'article 8e du présent marché, sera remis au dit entrepreneur *sans* intérêt

~~130. Le dit entrepreneur se porte fort, et garanti par les présentes que les dits travaux ainsi exécutés ne coûteront rien à la dite Cité pour réparations pendant une période de *\_\_\_\_\_* années à compter de leur parachèvement, et qu'ils seront alors en assez bon état qu'il ne sera besoin d'y faire aucunes réparations. Il s'engage aussi à faire en aucun temps toutes les réparations ou reconstructions qu'il deviendra nécessaire de faire aux dits travaux par suite de l'enlèvement ou destruction de partie d'iceux aux fins de poser les tuyaux à l'eau, pour le gaz, ou les égouts, ou pour toutes autres fins qui pourraient être approuvées par l'Inspecteur de la Cité, pour un prix n'excédant pas *\_\_\_\_\_* pour cent de plus que le prix ci dessus stipulé pour la confection des dits travaux, et, dans tel cas, de faire telles réparations ou reconstructions de manière à remettre les dits travaux en aussi bon état qu'ils étaient en premier lieu.~~

140. Le dit entrepreneur paiera le coût des présentes et de deux copies d'icelles pour la dite Cité.

Le présent marché est consenti de la part de la Cité de Montréal conformément à une résolution adoptée à une assemblée de son Comité *Conseil* tenue le *dix huitième* jour de *juin* courant, ratifiée par le conseil de la dite Cité, tel qu'il appert à une résolution adoptée à son assemblée du *\_\_\_\_\_* jour de *\_\_\_\_\_*; copies desquelles résolutions demeureront ci annexées après avoir été signées par le notaire soussigné *ne varientur.*

Dont acte: Fait et passé en la dite Cité de Montréal, à la date ci-dessus en premier lieu écrite, sous le numéro *Six* mille *deux* cent *quarante* huit du répertoire des actes de Me *Victor Morin* notaire soussigné.

Et après lecture des présentes, les parties les ont signées et *Laurent Olivier* *David* Ecuier, Greffier de la dite Cité, résidant à Montréal susdit, les a contresignées et y a apposé le sceau de la Corporation de la dite Cité, le tout en présence du dit notaire qui a aussi signé.

(Signé) *Wilfrid Mercier*  
" *James Cochrane*  
" *L. O. David*  
" *Victor Morin N.P.*

*Vrai copie de la minute des présentes  
Remerci en mon itule. Un retour en marge  
paraphé est bon. Deux cent dix huit mots saiso sont mis.*

*Victor Morin*

## REPORT

FROM THE

Parks and Ferris Committee  
awarding contract for the  
construction of a Green  
house and 2 closets to  
W. Mercier.

Presented 18 June 1902

Adopted Same day 1902

Entered vol. B. B. 5. page 106.

and page 549 of vol. 9 of Reports.

# A la Cité de Montréal.

*La Commission* des Parcs et Traverses

*a l'honneur de faire rapport*

1478  
175  
3650

Que conformément à la charte de la Cité elle a demandé par la voie des journaux, des soumissions pour l'érection d'une serre sur le Parc Mont Royal et de deux chalets de nécessité, un sur la Ferme Fletcher et l'autre sur la Parc Lafontaine, le tout suivant des plans et devis préparés par M.R. Montbriant, Architecte.

Qu'en réponse à l'annonce publiée dans les différents journaux quotidiens, 5 soumissions furent transmises au Greffier de la Ville, à savoir:-

	Serre Parc Mont-Royal	Chalet Ferme Fletcher	Chalet P. LaFontain
Wilfrid Mercier	\$2.035.	\$670.	\$470.
J.B. Gratton	2.189.	730.	500.
A. Gravel	2.295.	675.	490.
A. Latour	2.232.	710.	478.
U. Pauzé	\$1.475 pour les deux chalets et \$2.175 pour la serre.		

Votre Commission recommande que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire M. Wilfrid Mercier, avec l'entente que les travaux pour la serre devront être complétés 60 jours après la signature du contrat et les travaux pour les chalets de nécessité 40 jours après la signature du contrat.

Votre Commission recommande aussi qu'un acte notarié soit préparé et que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à le signer au nom de la Cité.

Le tout respectueusement sounis.

Chambre de la Com. des Parcs et Traverses,  
Marcredi 18 Juin 1902:

J. D. Couture  
M. Lussier  
S. Robillard  
P. Wilson Sous-Reserve

I hereby certify that there are sufficient available  
funds to cover the expenditure herein specified.  
Viz.....

*[Handwritten signature]*  
C. C. A.

# To the City of Montreal.

*The Parks & Ferrées* ..... *Committee* .....

*Respectfully Report*

That, in conformity with the Charter, they called for tenders, through the newspapers, for the erection of a green-house on Mt Royal Park and two water-closets, one on Fletcher's Field and the other on LaFontaine Park, the whole in accordance with the plans and specifications prepared by Mr R. Montbriand, Architect.

That in reply to the advertisement published in the different daily newspapers, 5 tenders were transmitted to the City Clerk, viz:-

	Green-House <i>allt</i> <i>Royal Pk.</i>	Water Closet <i>Fletcher's F.</i>	Water Closet <i>LaFontaine P.</i>
Wilfrid Mercier	\$2,035	\$670	\$470
J.B. Gratton	2,189	730	500
A. Gravel	2,295	675	490
A. Latour	2,232	710	478
U. Pauzé	\$1,475 for both water-closets and \$2,175 for the green-house.		

Your Committee recommend that the contract be awarded to the lowest tenderer, Mr Wilfrid Mercier, with the understanding that the work <sup>*regards*</sup> as the green-house shall be completed 60 days after the signing of the contract, and the work as regards the water-closets 40 days after the signing of the contract.

Your Committee further recommend that a notarial deed be prepared and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same in behalf of the City.

The whole, etc.

Committee Room,

City Hall,

Montreal, June 18th 1902.

Montréal 16 juin 1902

Monsieur le Président et les  
membres du comité des  
Parcs et traverses  
Messieurs

Je souscris mien-  
gage de faire tous les  
ouvrages ci bas men-  
tionnés d'après les plans  
et devis que seront fournis  
par Mr R. Minshieau  
Architecte savoir

Un chalet au Parc Henri-  
Royal \$ 675<sup>00</sup>/<sub>xx</sub>

Un chalet sur le  
Parc Lafontaine \$ 490<sup>00</sup>/<sub>xx</sub>

Une serre au Parc  
Henri Royal \$ 2295<sup>00</sup>/<sub>xx</sub>

\$ 3465<sup>00</sup>

Le sou pour la  
somme de Trois  
mille quatre cent-soixan-  
te Cinq \$ 3465<sup>00</sup>/<sub>xx</sub>

Votre devoue etc  
Alfred Gravel  
1980 rue St Hubert  
Cité

Montréal 17 Juin 1902

au Comité des Park de Montréal

Je soussigné propose de faire les ouvrages  
pour la construction d'un Chalet Park Lafontaine  
suivant plan & devis préparés par L. R. Monfbranc  
architecte le tout pour le prix ou somme de \$ 478 <sup>00</sup>/<sub>100</sub>

Pour Chalet Park Mont Royal Sept cent dix \$ 720 <sup>00</sup>/<sub>100</sub>

Pour la Serre " " " \$ 2232 <sup>00</sup>/<sub>100</sub>

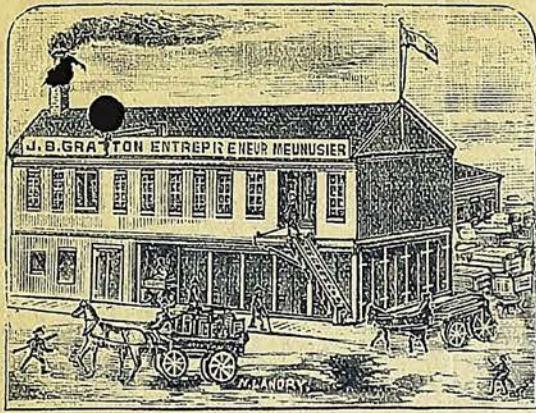
Votre M<sup>re</sup> D<sup>re</sup>

A. Latour

222 Ave. Hotel Seville

3.420.





TELEPHONE BELL, EST 1503

TELEPHONE PRIVÉ EST 774

# J. B. GRATTON

ENTREPRENEUR GENERAL

Se charge d'exécuter toutes sortes de Réparations, Evaluations, etc., etc., etc.

Spécialité : Charpente et Menuiserie.

82, 84 ET 86, AVENUE MERCIER, 82, 84 ET 86

*Montreal*, 17 Juin 1902 190

RESIDENCE, 250 RUE SHERBROOKE

Comité Des Parcs

Montréal

Messieurs.

Je soussigné propose faire les ouvrages pour une Serre et une Latrine, sur le parc Mont-Royal, aussi une Latrine, sur le Parc Lafontaine, le tout en conformité avec les plans et devis préparés par Mr. L.R.Montbriand, Architecte, pour la somme de: (\$3.419.00) Trois mille quatre cents dix neufdollars.

Serre Parc Mont-Royal	(\$2189.00
Latrine : : :	(\$ 730.00
Latrine : Lafontaine	(\$ 500.00
.....	
	(\$3.419.00

Votre humble serviteur

*J. B. Gratton*

# U. PAUZÉ & FILS

## ENTREPRENEURS

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE, MANUFACTURIERS DE PORTES, CHASSIS, TOUTES SORTES D'OUVRAGES EN BOIS

193 RUE ST-URBAIN

CLOS DE BOIS :  
BASIN NO. 4 CANAL LACHINE

MONTREAL, 17 Juin 1902

Monsieur L.O. David Greffier

Cité de Montreal.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre prix pour la construction d'une serre sur le Parc Mont Royal et deux chalets de nécessité, d'après de nouveaux plans et devis préparés par Monsieur L.R. Montbriand Architecte.

1er. La Serre sur le Parc Mont Royal \$2175.00

2ième Deux chalets de nécessité sur la ferme

Fletcher et l'autre sur le Parc Lafontaine 1475.00

Total \$3650.00

Respectueusement soumis

*U. Pauzé & Fils*

Soumis et lu le rapport suivant de la Commission des Parcs et Traverses accordant le contrat pour la construction d'une serre et de deux chalets de nécessité, à M. W. MERCIER.

LA COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES  
a l'honneur de faire rapport:-

Que conformément à la charte de la cité elle a demandé, par la voie des journaux, des soumissions pour l'érection d'une serre sur le Parc Mont Royal et de deux chalets de nécessité, un sur le Ferme Fletcher et l'autre sur le Parc LaFontaine, le tout suivant des plans et devis préparés par M. R. Montbriand, architecte.

Qu'en réponse à l'annonce publiée dans les différents journaux quotidiens, 5 soumissions furent transmises au Greffier de la Ville, à savoir:-

	Serre Parc Mont Royal	Chalet Ferme Fletcher	Chalet Parc LaFontaine
Wilfrid Mercier	\$2,035	\$670	\$470
J.B. Gratton	2,189	730	500
A. Gravel	2,295	675	490
A. Latour	2,232	710	478
U. Pauzé	\$1,475 pour les deux chalets et \$2,175 pour la serre.		

Votre Commission recommande que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire, M. WILFRID MERCIER, avec l'entente que les travaux pour la serre devront être complétés 60 jours après la signature du contrat et les travaux pour les chalets de nécessité 40 jours après la signature du contrat.

Votre Commission recommande aussi qu'un acte notarié soit préparé et que Son Honneur le Maire et le Greffier de la cité soient autorisés à la signer au nom de la cité.

Le tout respectueusement soumis,

(signé) J.D. COUPURE

R. TURNER

C. ROBILLARD

CERTIFIÉ,

(signé) O. DUFRESNE, P. WILSON, sous réserve.

C.C. & A.-

Chambre de la Commission,  
Hôtel de Ville,  
Montréal, le 18 juin, 1902.

SUR PROPOSITION DE L'ECHEVIN COUPURE  
A L'APPUI PAR L'ECHEVIN TURNER

il est -

RESOLU:-

Que ledit rapport soit reçu et adopté.

(Certifié)

*L. O. David*  
*Greffier de la Ville*

*Crepeau*

966  
Extrait des minutes  
du Conseil 1<sup>er</sup> contact  
pour serre chalets

18 Juin 1902

*[Faint handwritten notes and signatures]*

MEMORANDUM

ones: Bell, East 1703.  
Marchands, 297.

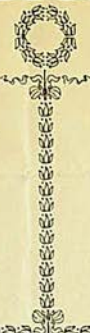
Montréal, 14 Avril 1902

R. Montbriant, A. A. P. Q.

ARCHITECTE, MESUREUR ET EVALUATEUR,

N<sup>o</sup> 250, rue St-André.

J. B. Couture Ec  
President des Park et Traversé  
de la cité de Montréal



Messieurs

Je soussigné m'engage à faire tous les plans, détail  
en grand, spécification et nécessaire pour l'érection.  
d'une serre sur le Park de la Montagne, et d'en faire  
la surveillance nécessaire durant l'exécution des dits  
travaux à raison de 5% par cent sur le coût des dits  
travaux.

5  
I

Vostra servitens  
R. Montbriant  
Archit

le plan est  
pour nouvelle serre  
Parc Mont Royal

15 Avril 1902

## EXTRAIT

Des Minutes d'une Assemblée de la Commission  
des Parcs & Traverses

Tenue le 15 Avril 1902,

La question de la construction  
d'une serre sur le Parc Mont-  
Royal, étant discutée,

Une lettre de M. L. R. Montbrant,  
Architecte, offrant de faire tous  
les plans, détails en grand, spé-  
cifications etc, nécessaires pour l'érection  
de la dite serre et de surveiller  
les travaux, à raison de 5% du  
Coût des dits travaux.

Résolu: D'accepter l'offre  
de M. Montbrant, aux conditions men-  
tionnées dans sa lettre en date du  
14 Avril courant, mais avec  
l'entente <sup>le coût</sup> que les travaux ne

## EXTRAIT

Des Minutes d'une Assemblée de

Tenue le

190

devoit pas excéder le crédit  
disponible pour l'érection de la  
serre en question.

Certifié

Drapeau

Sec. Com. des P. et S.



## REPORT

FROM THE

Parks and Amusements Committee  
asking \$2,000 to build  
a closet on Fletcher's to  
replace the one destroyed  
by the fire.

Presented 7 April 1904  
Finance

Adopted 30 April 1904

Entered vol. B. B. H. page 113

and page 428 of vol. 9 of Reports.

# TO THE CITY OF MONTREAL

## THE FINANCE COMMITTEE

### Respectfully Report

That, as directed by the Council, they have considered the accompanying Report of the *Parks and Fences* Committee

Asking \$2,000 to rebuild a closet on *Peltches* Field which was destroyed by fire on the 6<sup>th</sup> April 1907.

and that they *Concur* in the recommendation therein made.

but to the extent of \$800<sup>00</sup> only, to be taken out of the reserve fund as said sum is to be employed to repair damages caused by irresistible force, provided the City Attorneys give a certificate to that effect.

The whole nevertheless respectfully submitted.

Committee Room, City-Hall,

Montreal,

11 April 1907

*H. Laford*  
*L. Chapuis*

approuvé  
*J. J. Ethier*  
*J. L. Chambault*

*M. Giroux*  
*H. L. Lussier*

avocats de la cité

Je soussigné

*Armand Roy*  
bour. conc. de la cité.

I hereby certify that there are sufficient available funds to cover the expenditure herein specified.

Wm. \$800.00

*W. J. G. G. G.*

C. C. & A.

# A la Cité de Montréal.

*La Commission* des Parcs et Traverses

*a l'honneur de faire rapport*

Que le feu a totalement détruit un des chalets de nécessité sur la Ferme Fletcher. Cette incendie a eu lieu dans l'après midi du 6 courant.

La bâtisse en question n'étant pas assurée et vu qu'il est urgent d'en construire une neuve avant les grandes chaleurs de l'été, votre Commission recommande qu'une somme de \$2.000 lui soit immédiatement votée pour la reconstruction de ladite bâtisse. Votre Commission croit que la somme requise pourrait être prise sur le fonds de réserve vu qu'elle doit être employée pour réparer des dommages causés par FORCE MAJEURE.  
Respectueusement soumis.

Chambre de la Commission des Parcs  
hôtel de Ville,  
Montréal 7 Avril 1902.

*J. D. Couture*  
*P. Wilson*  
*A. G. G. G.*  
*J. Wilson*  
*M. L. L.*  
*S. Robillard*

Montreal 25th April 1902.

To the Chairman and Members of the  
Parks and Ferries Committee,

Gentlemen:-

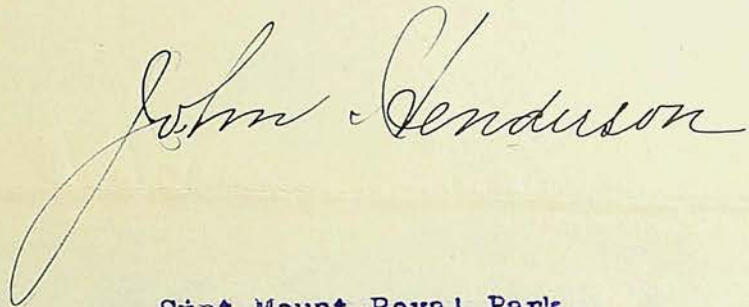
I am sorry to inform you that damages for a large sum, has been caused by irresistible force on Fletchers Field; one of our wooden structure used as closet was burnt down. This fire occurred about 3 weeks ago.

This closet is of absolute necessity to the public frequenting our Park.

I would advise that means be taken immediately to rebuild same. As you are aware our by-laws strictly prohibit committing any nuisance on the Parks, and I can assure you that on a holiday or a Sunday when ten or fifteen thousand persons congregate on Fletchers Field it will be impossible to keep any kind of order.

I hope your Committee will find their way to vote the necessary money for the above purpose.

Yours truly,



John Henderson

Supt. Mount Royal Park.



Mount Royal Park

....Order Sheet....

March 4<sup>th</sup> 1892

To The Chairman & Parks & Trees, Commit<sup>tee</sup>  
Gentlemen

I beg to call your attention to the fact, that the green house is in a deplorable condition, and if there is no prospects of a new one for the coming season, I shall be obliged to cut-down green trees for next winters firing. I have been over all the mountain last-winter, & this winter, and got all the dead and dry trees that is possible to be had, and I think it would be a pity, to start to cut-down green trees, as it is my opinion that they are not any too thick at present, hoping Gentlemen that you will give this matter your greatest consideration

I remain  
Yours truly

John Henderson

Superintendent.

891  
Repat of Capt  
Mt Ry. Park  
re green house  
4 March 1902

sur la table  
Hend + Pombia  
flam + estom  
fon net on

570

Lenders

Re ~~Use~~ closets  
on Mount Royal  
Park.

Montreal 23 aout 1897

Au Comité Parc Mont Royal

Mr. President Messieurs

Nous Soussignés proposons faire  
et fournir tous les Matériaux pour l'érection  
de deux Bâtisses, Modelé classé sur le parc  
Montreal, le tout Suivant les plans  
et quantités fournis par l'Architecte,  
Charpente menuiserie peinture plomberie  
couverture etc pour le prix somme  
de quatorze cent quatre vingt dollar  
\$1480  $\frac{00}{100}$  inclus un cheque de cent  
dollar belge requis

vos Sert  
Chapleau Leboeuf

P. Chapleau  
699 St. Denis

S. Leboeuf  
536 St. Denis

Bureau Chambre 53 Bâtisse des Chars urbain



Montréal 24 Août 1899

Je soussigné propose de  
faire deux bâtimens Water &  
closet. une remise aux  
voitures. sur le park Mont  
Royal. pour le compte du  
Comité du park Mont & Royal  
de la Corporation de Montréal  
d'après les plans & devis de  
l'architecte Montbrillant  
pour le prix de Mill. trois  
cent quatre-vingt dix  
\$ 1398<sup>00</sup>/<sub>100</sub>

Votre humble serv

Alfred Gravel

N<sup>o</sup> 980 St Hubert

\$ 1,597<sup>00</sup>/<sub>100</sub>

Montréal 23 août 1897

Je soussigné m'engage  
à construire deux bâtis-  
ses Water Closet et une  
remise à voiture sur  
le parc Mont-Royal pour  
le compte du comité du  
parc Mont-Royal de la  
corporation de Montréal  
suivant les plans et  
devis fournis par S. R.  
Montbriant pour la  
somme de un mille  
cinq cent quatre-vingt

dix-sept piastres ●

L. Henri Demers  
47 Labelle  
Montréal

Montreal 23 Aout 1893

Je soussigné V St. André  
et propose de faire les  
bâties au Park Mont  
Royal pour le compte du  
comité du Park Mont  
Royal de la corporation  
de Montreal le tout sera  
fait pour la somme  
suivante les plans et  
quantité pour la somme  
de deux mille cents francs

\$ 2.100

Montréal, 23 Août 1897

\$1750.<sup>50</sup>/<sub>100</sub>

M. le Comité du Parc Mont Royal.  
Corporation de Montréal.

Je soussigné propose de faire les ouvrages en général pour l'érection de deux bâtisses & Water Closet sur le Parc Mont Royal d'après les plans & devis pour la somme de dix Sept Cent Cinquante Piastres.

Je me sousscris votre  
votre dévoué Serv.  
Aug. Messier  
202 Rue Pleissis  
Montréal.

St Louis Aug 23/1894

The Parks Committee of Montreal

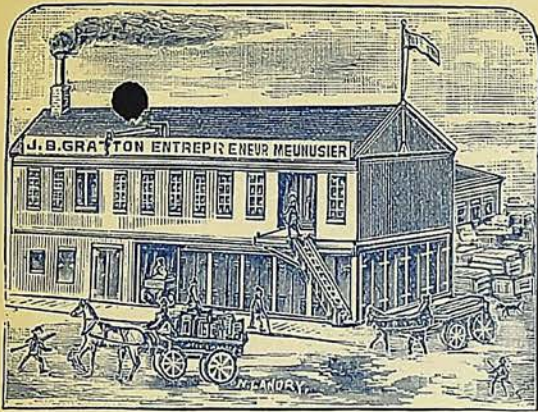
I beg to submit my tender  
for the erection in Mount Royal Park  
of two Double Closets and one Shelter  
according to plans and Bill of Particulars  
prepared by Mr Moulbrigand, Architect,  
viz. Two Thousand Two Hundred and forty  
one dollars. (\$ 2,241.00)

Enclosed please find accepted check for  
One Hundred dollars as security as required  
by your advertisement.

Yours etc.

B. E. Laver.

409 St Louis St  
St Louis.



RESIDENCE, 250 RUE SHERBROOKE

# J. B. GRATTON

ENTREPRENEUR GENERAL

Se charge d'exécuter toutes sortes de Réparations, Evaluations, etc., etc., etc.  
Spécialité: Charpente et Menuiserie

82, 84 ET 86, RUE BERARD, 82, 84 ET 86

Montreal, 23 Aout 1897

Au Comité du Parc Mont Royal

Messieurs

Je soussigné propose  
de faire les deux bâtisses pour W. C.  
et la remise a voitures sur le Parc  
Mont Royal tel que les plans & devis  
préparés par M<sup>r</sup> Montbriand Architecte  
pour la somme Mille cinq cents  
quinze piastres

\$ 1,515<sup>00</sup>

J. B. Gratton

Constructeurs



Contractors

357 BERRI, 357

Montreal, 23 Août 1897  
 Au Comité de Santé  
 de la Corporation de Montréal  
 Messieurs

Nous soussigné proposons de faire tous les travaux en charpente menuiserie Peinture vitrass Couverture, Sole galvanisée pour deux bâtisses de (Water clock) sur le face Mont Royal. Le tout fait suivant plans & devis pour la somme de Dix neuf cent trente-huit Dollars (\$1938.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>)

Humblement soumis pour

Vos dévoués  
 Lambert & Fils  
 J. L.



Montreal le 23 / 1897.

A. Messieurs du Comité du Parc Mont  
Royal de la Corporation de Montreal,

Messieurs -

Je soussigné propose de  
faire des Pâtisseries, water closet & Remises  
aux Voitures, sur le Parc Mont Royal, pour  
le compte de la Corporation de Montreal, le  
tout suivant plans & Specifications, moyennant  
la somme de Deux mille cent qua-  
rante trois Dollars \$ 2143<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

O. Fairclaud.  
2595 Notre Dame.  
Montreal.

P.S. Ci-inclus un chèque accepté pour  
la somme de \$100<sup>00</sup> en garantie de  
l'exécution des travaux, si le contrat  
en est accordé.

Renderers.

2. W. C. &

Shelton Shed

---

~~76 RUE ST JACQUES.~~Telephone ~~2643~~

des marchands-894

Montreal, 23 Août, 1894

M. le Président du Comité du Parc Mont-Royal.

Hotel de Ville.

Les soussignés offrons de faire les travaux des deux bâtisses pour cabinets d'aisance suivant les plans & devis préparés par L. R. Montbriand, architecte pour la somme de mille neuf cent quatre-vingt-cinq (\$1985.<sup>00</sup>) dollars courant, le tout respectueusement soumis.

Rochon & Fournier  
adresse 430 rue St Laurent

Montreal 23 Aout 1917

Monsieur

Je soussigné  
propose de faire l'érection de  
deux batisses, Water Closet sur  
le park Mont Royal pour le  
Compte du Comité des Parcs  
de la Corporation de Montreal,  
le tout d'après les plans, & devis,  
préparé par L. K. Montbriant.

Architecte, le tout pour la somme  
de mille deux cents cinquante piastres

\$ 1250<sup>00</sup>/<sub>100</sub> une remise pour le prix de

\$ 545<sup>00</sup>/<sub>100</sub> Votre dévoué Serv

N<sup>o</sup> 428 rue St André } Jean Malo

1250  
545  
1917

Montreal 23 Aout 1897

Monsieur L. O. David  
Greffier de la Cité

Monsieur

Nous avons l'honneur  
de vous soumettre par la présente note fait pour  
l'exécution des ouvrages en charpente et menuiserie,  
couverture, peinture et vitrage, requis dans la cons-  
truction de deux batisses (water closet) et une remise  
aux voitures pour le compte du Comité du Parc  
Mont-Royal.

Le tout, d'après plans et devis préparés  
par L. A. Montbrand architectes pour la somme de dix-  
huit cent vingt-huit dollars (\$1828<sup>00</sup>/<sub>100</sub>)

Vos respectueusement soumis.

U. Pauze & Fils  
par E. W.

Ci-joint un chèque accepté en garantie au montant  
de cent piastres (déposé au bureau Trésorier)

Montreal 24 août 1897,

Je soussigné m'engage  
à faire deux Bâties sur  
le pare de la montagne pour  
et aussi une remise pour  
les voitures telle que les  
plans pour la somme  
de quinze cent, cent dix huit  
Précis. \$ 1575.00,

Joseph Côté  
Entrepreneur  
N. 140 rue Champlain  
Montreal

Montreal 23 Couch 1847

M<sup>rs</sup> Du Comite Du Park

Je soussigner propose  
de faire les ouvrages de  
drain & remise sur le Park  
La montagne surmonté par  
& devis preparés par S. R.  
Montreuil Architecte  
pour la somme de mille  
huit cent vingt quatre  
\$ 1820 <sup>00</sup>/<sub>100</sub>

Notre. M. Serrin

A. L. Staur  
222 ave. Hotel de ville

Montreal Le 24 Caout 1897

M<sup>r</sup> Roch Montbriant Architecte  
Nous vous proposons de faire la charpente  
et menuiserie de deux bñtiments Water Closet  
qui doit être erigés sur le Park Mont Royal  
d'après les plans et quantités fournis par  
vous pour le compte du comité du Park  
Mont Royal de la corporation de Mont Royal  
pour la somme d'un seul \$ 1.970.<sup>00</sup>  
neuf cent soixante et dix dollars

Nous demeurons  
Vos très dévoués  
W. Caspey & Cie  
420 Saint-Jacques St.  
Carre St Louis



Montréal Août 24 = 1897

Je soussigné propos de faire les ouvrages  
en charpente & menuiseries, ferrures, couverture  
des batisse du Parc Mont Royal. \$ 216.<sup>00</sup>  
Pour la somme de douze cent seize Dollars.  
Pour une remise de voiture, faire la somme  
de quatre cent soixante six Dollars \$ 466.<sup>00</sup>

A Bevrassa

Montreal Aug. 24/99

C Laurin  
Member Parks & Ferries Com.

Gentlemen,

We the under-  
signed do hereby agree to build  
the sheds & closets, as required  
according to plans furnished  
by Mr. L. R. Moultrieux, architect  
including all as per plans, viz:  
for the sum of Sixteen hundred  
and ninety dollars (\$1690)

J. O. Cornwall, Gosselin

To Alderman Stephens  
Park Commissioner

Dear Sir,

The accompanying drawing represents a building containing 4 Earth Closets and a urinal. The building consists of a principal chamber containing the closets, with a passage in front, and an open space for the urinal. Below are vaults into which the fecal matter and refuse earth falls, above is a space under the roof into which fresh earth is wheeled.

The plan above the closet seats shows each closet with a door opening into the passage. at the back of the seats are two parallel joists which support the bottom of the long hopper of earth. In the cross section the joists are shown and the form of hopper. A square tube descends from it behind each seat to the tipping apparatus which is charged and emptied by sitting down and rising up from the seat. The plan of the top floor shows the openings into the earth hopper, and into a funnel pipe going down to the centre of the urinal. The urinal is shown in cross section and is ~~a simple cylinder~~ a simple cylinder partitioned into four.

There is supposed to be a cart road along the back of the building for ~~the~~ removing the refuse from the vaults by the arched openings - A barrow run will be required for wheeling up earth into the roof chamber to fill the hoppers.

Substantiality more than architectural beauty is aimed at in this design.

The brick work below closet floor to be in cement, the rest being in mortar.

The doors and windows, all venetian work like ordinary blinds.

No plastering to be done inside, but the brick work and woodwork to be painted with three coats -

Roof to be of slate or galvanized iron.

Estimated cost for each building \$ 690.<sup>33</sup>

Montreal 23 May 1878. }

J. D. Husley  
City Surveyor

185  
Description of Earth  
Closets & Wardrobes designed  
for Mount Royal Park  
Commission -

Geo. D. Ausley.  
23 May 1878.

---